Image not found or type unknown

Livrets d'épargnes et liquidation patrimoniale

Par **Hub49**, le **26/10/2017** à **17:36**

Bonjour,

Des sommes tirées d'un compte bancaire non commun ayant alimenté des livrets d'épargne au nom de l'épouse et d'un mineur sont-elles susceptibles de donner lieu à récompense ou reprises lors d'une liquidation patrimoniale ?

Contexte : mariage sans contrat, comptes bancaires séparés,

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés